

en place de mécanismes complémentaires, comme le contrôle des exportations.

Les garanties et le contrôle des exportations se renforcent mutuellement et, ensemble, donnent l'assurance que les nations ne préparent pas secrètement des programmes d'armement nucléaire. Ils confèrent la certitude que les pourvoyeurs honorent leurs responsabilités en respectant leurs engagements à l'égard du Traité. De la sorte, tous les États, même les non-signataires, profitent de la sécurité qui en résulte.

L'article IV énonce un principe qui est dans l'intérêt des parties, notamment qu'elles profitent toutes des avantages des applications pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires. À ce chapitre, les résultats sont concluants. Lorsque l'intérêt national l'exige, un nombre grandissant d'États parties au TNP font appel à l'énergie et à la technologie nucléaires.

L'article VII présente un intérêt appréciable pour les États non nucléaires. Il porte le droit légal de créer des zones dénucléarisées. Ces ententes contribuent sensiblement à renforcer la sécurité des États signataires. Nous croyons qu'elles représentent un autre élément en faveur de la sécurité régionale et internationale.

C'est le principe énoncé dans l'article VII du TNP qui confère leur crédibilité et leur sécurité aux zones dénucléarisées. C'est là assurément un autre « plus » au grand livre de notre examen.

L'article VI

Le TNP n'est pas un accord figé. Son article VI prescrit des négociations actives, continues et de bonne foi pour mettre un terme à la course aux armes nucléaires et pour procéder à la dénucléarisation. Mieux encore, il établit un agenda radical qui devrait aboutir à un « traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Dans l'évaluation des résultats atteints au regard de l'article VI, nous devons d'abord nous réjouir du fait que les États parties ont mis fin à la course aux armements nucléaires.

La Russie et les États-Unis ont pris, et prennent encore, des mesures énergiques en vue du désarmement. Certes, la nature de la course a changé dans leur cas, muant de la quête des armements à une entreprise bilatérale conjointe pour concourir à un ambitieux et courageux programme de dénucléarisation.

D'autres États nucléaires ont pratiqué unilatéralement des coupes dans leurs arsenaux, avec en toile de fond les calculs sur la sécurité qu'ils ont effectués, en commençant par le TNP.